

## SENAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 15 AVRIL 1874.

### **Rapport fait au nom de la Commission de Naturalisations, sur la demande de grande naturalisation du S<sup>r</sup> Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph Moreau de Bellaing, propriétaire et agronome, à Rothem.**

*(Voir le N° 109 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le BARON VAN DE WOESTYNE, faisant fonctions de Président, le BARON GUSTAVE DE WOELMONT, le COMTE LOUIS DE MERODE, le BARON BETHUNE, SOLVYNS et VAN SCHOOR.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 21 mars dernier, la Chambre des Représentants, à la majorité de 49 suffrages contre 22, a pris en considération la demande de grande naturalisation présentée par le sieur Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph Moreau de Bellaing.

D'après l'examen de la requête du pétitionnaire nous constatons qu'il est né le 11 avril 1825, à Bellaing, commune située dans le canton de Valenciennes; qu'il eut pour père Jacques-Juvenal-Joseph Moreau de Bellaing, et pour mère dame Justine-Marie Clotilde Recq de Malzinne.

M. Jacques-Juvenal-Joseph Moreau de Bellaing naquit à Valenciennes le 5 octobre 1777 et mourut le 1<sup>er</sup> juillet 1844, à Bellaing. Il était, comme nous l'apprend le rapport de M. le Procureur du Roi de Tongres, l'un des fils de Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, écuyer et Chevalier héréditaire en Belgique, né à Valenciennes le 22 août 1749 et décédé à Mons le 25 janvier 1827, en son vivant propriétaire, domicilié à Mons, et de dame Marie-Dominique-Joséphine Recq, son épouse, native également de Mons.

Le Rapporteur de la Commission de Naturalisations de la Chambre des Représentants, l'honorable M. Guillery, nous apprend dans son travail aussi consciencieux que lucide que, depuis l'époque de la tourmente révolutionnaire de 1793, la famille du pétitionnaire s'était fixée en Belgique.

Son grand-père qui s'était établi à Mons, y avait uni son sort à une personne d'une famille justement considérée dans le Hainaut.

Après les événements de 1815, il avait obtenu l'indigénat et la reconnais-

sance du titre de Chevalier héréditaire, honneur qui avait été octroyé à un membre de sa famille par l'archiduc Albert.

Il fit partie de l'Ordre équestre de la province du Hainaut sous le gouvernement des Pays-Bas.

D'après ce qui vient d'être exposé, il résulte que les ancêtres du chevalier Moreau de Bellaing, tant du côté paternel que du côté maternel, jouissaient de la qualité de Belge depuis deux générations.

M. Charles Moreau de Bellaing, après avoir terminé ses études à l'Université de Louvain, vint habiter Hasselt, où il résida à partir de 1846 jusqu'en 1861. En 1849, il épousa Mlle de Lenaerts, nièce et fille adoptive de feu le baron de Schiervel, Gouverneur de la province de Limbourg et ancien président du Sénat de Belgique.

A partir de l'année 1861, M. Moreau de Bellaing fit radier son nom des registres de la population de Hasselt et vint habiter la propriété de Rothem qui appartenait à son beau-père et oncle, le baron de Schiervel.

Le Rapporteur ayant l'avantage de connaître personnellement depuis un grand nombre d'années M. Moreau de Bellaing, ne peut que confirmer pleinement les appréciations élogieuses contenues dans le rapport de M. Guillery, relativement au caractère estimable du pétitionnaire, qui a reçu une éducation distinguée et possède une instruction aussi variée qu'étendue.

Depuis qu'il s'est fixé à Rothem, M. Moreau de Bellaing a fait d'importantes acquisitions de terres dans la province de Limbourg. On estime à 1,400 hectares le nombre de bruyères et terres incultes qu'il a achetées dans la Campine; mais ce qui le fera considérer à juste titre comme un bienfaiteur intelligent de l'humanité, c'est que, grâce à sa sagacité, à sa persévérance et à l'emploi judicieux de sa grande fortune, il a su convertir tous ces terrains vagues et improductifs, en bois, en sapinières, en prés irrigués et en terres arables.

Il est incontestable que tous ces travaux importants, qu'il a su mener à bonne fin, ont été un grand enseignement et un puissant stimulant auprès des personnes qui s'occupaient de la question du défrichement des bruyères et de leur conversion en terres labourables ou en bois taillis et en sapinières.

L'argent que M. Moreau de Bellaing a dépensé pour la réalisation de ces importants et utiles travaux, a passé en grande partie dans les mains des administrations communales qu'il enrichissait, et dans celles de la classe ouvrière à laquelle il donnait ainsi de nouveaux moyens d'existence; aussi votre Commission se plaît à reconnaître que la conduite du pétitionnaire mérite tous les éloges et que le pays a tout intérêt à admettre comme citoyen Belge, celui qui a rendu de si grands services à la chose publique et qui peut encore en rendre d'autres. Le requérant prend l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Votre Commission estime que cette demande si bien justifiée doit être accueillie, et elle vous propose, Messieurs, de la prendre en considération.

*Le Président,*

Baron VAN DE WOESTYNE.

*Le Rapporteur,*

Baron G. DE WOELMONT.